

Baccalauréat professionnel

Session 2020

Inscriptions des Candidats Individuels (Service Grand Public)

1 - DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour la [session 2020](#), les dates d'inscription du Baccalauréat professionnel sont les suivantes :

➤ Du mardi 5 novembre 2019 à 15 heures au vendredi 29 novembre 2019 à 17 heures, pour toutes les spécialités de BAC PRO. (Ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire !)

2 - CATÉGORIE DE CANDIDAT

- Vous êtes candidat(e) individuel(le) :

- Candidats refusés, éliminés, sans décision finale à une session précédente,
- Salariés justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années,
- Candidats de l'enseignement à distance (CNED, etc...),

Les inscriptions pour l'ensemble des spécialités du Baccalauréat professionnel s'effectuent uniquement par Internet :

L'inscription se fait en 4 étapes :

- 1. Création d'un compte candidat
- 2. Activation de ce compte en allant cliquer sur le lien reçu par mail
- 3. Inscription à l'examen de votre choix via votre compte candidat
- 4. Validation de votre inscription en retournant votre dossier complet composé de la confirmation d'inscription que vous imprimerez et des pièces justificatives, au rectorat avant le lundi 9 décembre 2019.

Remarque : Les candidats de l'Académie de Nice qui se réinscrivent doivent rappeler leur numéro de candidat de la session 2019 et contrôler attentivement les données pré-remplies à l'écran.

[Cliquer ici pour inscrire](#) (le lien sera activé le jour de l'ouverture des inscriptions)

3 - PROCÉDURE DE PRÉ-INSCRIPTION

L'inscription à l'examen étant un acte personnel, vous devez procéder vous-même à la saisie afin d'éviter les erreurs d'enregistrement ou omissions.

Important :

- **Saisir** votre nom, prénom(s) avec attention et saisir votre nom d'usage s'il est précisé sur votre pièce d'identité.
- **Saisir** l'adresse complète : N°, rue, résidence, bloc, et si votre nom n'est pas sur la boîte aux lettres vous devez indiquer « chez M. ou Mme »
- **Saisir N° de téléphone (indispensable en cas d'urgence d'information).**
- **Adresse mél obligatoire.**

Attention : Si vous présentez un handicap nécessitant un aménagement d'épreuves à l'examen, vous devez cocher la case prévue à cet effet et suivre les indications du paragraphe « C » page 3.

ATTENTION : Vous avez jusqu'au vendredi 29 novembre 2019 à 17h00, date de fermeture du serveur pour modifier en cas d'erreur les informations saisies.

- Après avoir scrupuleusement vérifié les renseignements sur votre confirmation d'inscription, vous devrez obligatoirement compléter et signer le verso (Annexe 1-Verso confirmation inscription).
- Cette confirmation d'inscription, dûment complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives devra être retournée impérativement par courrier (et non par mél) à :

Rectorat de l'Académie de Nice
Département des Examens et Concours – Examens Professionnels
53 Avenue Cap de Croix – 06181 – NICE CEDEX 2

- **Au plus tard le lundi 9 décembre 2019**, de préférence en recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

Pour information : Si vous n'avez pas renvoyé cette confirmation et les pièces justificatives obligatoires à la date du 09/12/2019 (cachet de la poste faisant foi), votre préinscription sera automatiquement et définitivement annulée sans aucun avis.

IMPORTANT : En cas de changement d'adresse ou de mél en cours d'année, il faudra impérativement signaler vos nouvelles coordonnées par écrit à l'adresse ci-dessus.

4 - PIÈCES À FOURNIR AU RETOUR DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION

A – PIÈCES COMMUNES À TOUS LES CANDIDATS

- Confirmation d'inscription dûment datée et signée.
- Photocopie d'une pièce d'identité recto/verso.
- Pour les personnes de nationalité française âgées de 16 à 25 ans, photocopie du certificat de participation à la journée de la défense et de la citoyenneté (JDC). **ATTESTATION DE RECENSEMENT NON ACCEPTÉE**

Les candidats possédant la double nationalité sont soumis à ces mêmes dispositions.

B – PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR EN FONCTION DE LA CATÉGORIE DU CANDIDAT

SITUATION DU CANDIDAT	PIECES A FOURNIR
Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie du relevé de notes des sessions précédentes (les bénéfiques de notes sont valables 5 ans à partir de leur date d'obtention. Le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfiques ou des dispenses).
Candidat titulaire d'un diplôme ouvrant droit à des dispenses réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie du diplôme.
Scolaires de l'enseignement à distance (CNED, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de scolarité de la classe de terminale.
Expérience professionnelle de 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat(s) de travail à fournir, justifiant 3 ans d'exercice dans un emploi de niveau au moins égal à celui d'un ouvrier ou employé qualifié dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme postulé.
Dispenses particulières	
Dispense épreuve : Langue vivante obligatoire LV2	<p style="text-align: center;">Fournir copie relevé de notes</p> <p>Dispense LV2 pour les titulaires de certains diplômes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat professionnel avec LV2 - Baccalauréat général - Baccalauréat technologique : séries comportant l'évaluation obligatoire de langue vivante 2 - Diplôme de niveau supérieur comportant l'évaluation de langue vivante 2 délivré par le ministre chargé de l'enseignement supérieur
Dispenses épreuves : - Economie-droit - Economie-gestion - Sciences physiques et chimiques	<p style="text-align: center;">Fournir copie relevé de notes</p> <p>Pour les candidats titulaires d'une autre spécialité de Baccalauréat professionnel comportant ces mêmes épreuves.</p>

C – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Une note d'information sur la procédure, les formulaires de demande d'aménagement, le délai et les aménagements qui peuvent éventuellement être accordés en fonction du diplôme présenté, sont disponibles sur le site du Rectorat : [Lien direct](#)

La demande doit être formulée par le candidat majeur ou le représentant légal pour le candidat mineur et adressée à :

Candidats des Alpes-Maritimes

MDPH 06 - Alpes Maritimes - BATIMENT ARIANE - NICE LEADER - 27 BOULEVARD PAUL MONTEL
06200 NICE

Tél : 0 805 560 580 - Email : mdph@departement06.fr - Site web : <http://www.mdp06.fr/>

Candidats du Var

M.D.P.H 83 - MDPH 83 – Var - TECHNOPOLE VAR MATIN - BAT. G ET L - 293 ROUTE DE LA SEYNE
- CS 70057 - 83192 OLLIOULES CEDEX

Tél : 04 94 05 10 40 - Email : accueil.information.mdp06@msph13.fr

Site web : <http://www.var.fr/solidarites/handicap>

Candidats de Monaco

INSPECTION MEDICALE DES SCOLAIRES

57 rue Grimaldi – Le Panorama Bloc AB – 98000 MONACO

Tél : 00 (377) 98 98 88 21

En tout état de cause le dossier doit être déposé au plus tard à la date de clôture des inscriptions du baccalauréat professionnel fixée au vendredi 29 novembre 2019.



IL NE SERA PAS ACCUSÉ RÉCEPTION DU RETOUR DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

